À Pau, le 30 mars 2020

Monsieur le Préfet,
Madame la Représentante du conseil départemental,
Monsieur le Directeur académique,
Mesdames et Messieurs les Membres du CDEN des Pyrénées Atlantiques,

Vendredi 27 mars, le Ministre de l'Éducation nationale a fait des annonces concernant les opérations de carte scolaire qui débutent dans le premier degré : À la rentrée prochaine, il n'y aurait "**aucune fermeture de classe en milieu rural à l'école primaire sans l'accord du maire**" et "**en milieu urbain on va aussi reconsidérer l'équilibre des ouvertures et fermetures**".

Pour l'Unsa-Éducation, ces dernières annonces doivent s'accompagner de moyens supplémentaires. En effet, la dotation des Pyrénées-Atlantiques pour le 1er degré (-19 postes de professeur des écoles) ne permettait déjà pas d'atteindre les multiples objectifs affichés. Sans enveloppe complémentaire, les annonces de ce jour conduiraient à des choix inacceptables pour l'Unsa-Éducation. Elles devraient en effet, être financées par une récupération de moyens sur les autres types de postes parmi lesquels **les postes des réseaux d'aides aux élèves en difficulté (Rased) et/ou de remplaçants** par exemple. De la même manière, l'Unsa-Éducation rappelle qu'il faut des moyens supplémentaires pour le second degré où la démographie est en hausse.

La définition d'une carte scolaire départementale est la première étape de la préparation de la prochaine rentrée. Les arbitrages ouvertures/fermetures impactent fortement l'organisation d'une centaine d'écoles sur le département. Le mouvement annuel des professeurs des écoles qui suit normalement ces opérations de carte scolaire, concerne chaque année près d'un tiers des enseignants du département (près de 800 professeurs des écoles demandent un changement d'affectation chaque année). Au risque de désorganiser une trop grande partie des écoles, il est impensable que le mouvement des enseignants du 1er degré ne s'organise sans une définition claire de la carte scolaire 2020. **L'organisation pédagogique de la rentrée 2020 dans les écoles du département est à ce prix.**

Dans ces conditions, l'Unsa-Éducation demande que **l'articulation du calendrier des instances paritaires soit maintenue**. De plus dans cette période de confinement, l'Unsa-Éducation 64 souhaite que **les espaces d'échanges et de dialogues soient renforcées.** Au-delà des solutions techniques proposées pour les instances paritaires, tous les moyens qui affichent une volonté réelle de communication et de transparence doivent être mis en œuvre pour que la préparation de la rentrée 2020 puisse se faire dans les meilleures conditions possibles.

Toutes les mesures qui permettent de s'éviter des conflits en cette période de crise sont bonnes à prendre. **Pour les élèves et notamment les plus fragiles, pour les enseignants et les écoles qui auront à relever le défi de la réussite scolaire après la crise, l'Unsa-Éducation attend des garanties.**

Les représentants de l'Unsa Éducation.